

## Présidentielle 2017

Jacques MARION

### Un Citoyen candidat pour un Président citoyen

**La République doit redevenir une aventure humaine et collective**

Quinquennat 2017-2022

### Le chômage

Le chômage marque fortement la société française. C'est depuis de longues années la préoccupation principale des français. Depuis la fin des trentes glorieuses il est en progression quasi constante. Il s'est enraciné dans la société pour gangréner l'ensemble des couches sociales. Il est la conséquence de nombreuses erreurs politiques prises depuis la fin des années 60. Elles ont toutes deux constantes : **la facilité et le manque de vision.**

Pour préserver la paix sociale et favoriser les intérêts électoraux, les différents gouvernements ont toujours écartés les décisions difficiles. Ils ont ancré l'ensemble de la société dans un sentiment de douceur en réglant systématiquement les problèmes par le déficit et la dette.

Pour occuper les emplois difficiles ou répétitifs, nous avons fait appel à l'immigration dans les années 60. Avec le traitement social du chômage et les emplois aidés nous avons brisé l'entrée dans la vie professionnelle dans les années 70. Avec les fameux 80% de bacheliers par tranche d'âge nous avons dévalorisé le travail manuel dans les années 80. Les 35h ont déstabilisé l'organisation du travail dans les années 90. Les charges sur les entreprises et les ménages ont flambées handicapant gravement les investissements dans les années 2000.

Cette cascade de mauvaises décisions s'est vue aggravée par le manque de vision de nos présidents qui n'ont pas assuré la fin des trentes glorieuses, pas vu venir la mondialisation et mal préparé les bouleversements de la société numérique.

#### ***L'immigration***

L'immigration est une constante de la société française depuis le XIXème siècle. Elle a deux sources : l'immigration économique et l'immigration politique.

Après avoir puisé ses besoins en ouvriers dans les campagnes françaises, l'industrie se tourne vers l'étranger à la fin du XIXème siècle. Les premières vagues viennent de nos proches voisins : Italie, Belgique, Espagne et Suisse principalement avec une spécificité Polonaise pour le recrutement de mineurs. Pendant la Première guerre mondiale, l'industrie de l'armement recrute des travailleurs Nord-Africains, des Indochinois et des Chinois.

L'entre deux guerres marque un développement sans précédent de l'immigration en particulier de l'Europe de l'est (Polonais, Tchécoslovaques). Il apparaît une immigration politique (Russes, Arméniens, Allemands, Italiens, Espagnols). Cette période instaure les premières mesures d'encadrement : quota dans les entreprises en 1934, aide au rapatriement des ouvriers volontaires en 1934, limitation de la pratique de la médecine et de la profession d'avocat par les lobbies professionnels.

La Création de l'ONI (Office National d'Immigration), en 1945, donne à l'Etat le monopole de l'introduction de la main d'œuvre étrangère dans le pays. L'immigration des familles est souhaitée dans une optique démographique. L'accès à la nationalité est libéralisé par une ordonnance du 18 octobre 1945. L'immigration s'accélère avec la décolonisation et l'entrée en vigueur au 1er janvier 1958 du traité de Rome (instaurant le principe de libre circulation). L'ONI signe des accords avec de nombreux pays : Espagne, Maroc, Turquie, Algérie, Yougoslavie et la quasi-totalité de l'Afrique subsaharienne de l'ancien empire colonial. De 1956 à 1972, 120 000 immigrés entrent en moyenne par an en France. Les années 60 marquent l'apogée de l'immigration en France.

En 1968 on compte environ :

|           |         |             |        |
|-----------|---------|-------------|--------|
| Italiens  | 590 000 | Marocains   | 90 000 |
| Espagnols | 620 000 | Belges      | 67 000 |
| Algériens | 470 000 | Tunisiens   | 60 000 |
| Portugais | 300 000 | Yougoslaves | 50 000 |
| Polonais  | 130 000 |             |        |

En 1974, on recense :

|             |         |
|-------------|---------|
| Algériens   | 710 000 |
| Marocains   | 260 000 |
| Tunisiens   | 140 000 |
| Yougoslaves | 80 000  |
| Turcs       | 50 000  |

Les immigrés non européens deviennent majoritaires en 1982.

En 1974, l'immigration est suspendue, sauf pour les ressortissants européens. Le regroupement familial est autorisé en 1976. Depuis, la législation n'a cessé de se durcir sans avoir véritablement réglé le problème. A l'immigration économique s'est ajoutée l'immigration politique qui a explosée avec les conflits régionaux depuis 1990 : Afghanistan, Erythrée, Irak, Syrie, Soudan...

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, selon la définition des Nations unies (« personne née dans un autre pays que celui où elle réside »), l'immigration en France représente 7,7 millions de personnes, soit 11,6 % de sa population, dont environ 5,5 millions (8,3 %) nées hors de l'Union européenne.

Fin 2013, les Français installés à l'étranger sont estimés à 3,5 millions.

### ***Le traitement social du chômage***

Le traitement social du chômage est l'ensemble des mesures qui aident les chômeurs en leur assurant un revenu et un accompagnement ou en créant des emplois aidés dans le secteur marchand ou non marchand.

Il est apparu au milieu des années 1970 sous l'impulsion de Raymond Barre avec le premier plan d'austérité « Le plan Barre en 1976 » et son volet emploi en 1977 le « pacte pour l'emploi des jeunes ». A partir de cette date une orientation stratégique, jamais remis en cause, intervient dans la politique économique de la France :

Le choix de favoriser les tranches d'âge plus âgées et aisées au détriment de la jeunesse.

Les principes reposent sur des emplois aidés (TUC, CIP, Emplois jeunes, emplois d'avenir) pré retraite pour les seniors, stages en entreprises et dispositifs d'aides (Prime pour l'emploi, RSA, CMU, Prime d'activité...). Au final le traitement social du chômage n'a pas endigué la montée de celui-ci. Il a même eu des effets pervers dévastateurs comme l'augmentation des déficits (coût exorbitant) et l'habitude des entreprises de jouer avec les effets d'aubaines.

Toutes les mesures de traitement du chômage partent de bonnes intentions mais sans en mesurer les conséquences à moyens et longs termes.

### ***80% de bacheliers par tranche d'âge***

Jean-Pierre Chevènement lance en 1985 le projet d'amener «80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat d'ici à 2000». Quatre ans plus tard, cet objectif est inscrit dans la loi d'orientation du ministre Jospin. Mais entre-temps, deux aspects essentiels du projet passent à la trappe. D'une part, le slogan est mémorisé sous la forme «80% de bacheliers» et non «80% au niveau du baccalauréat». D'autre part, on omet l'engagement le plus ambitieux de la loi de 1989: amener 100% d'une classe d'âge à un niveau de qualification minimum de CAP-BEP. Mais au milieu des années 80, le travail manuel n'a pas le vent en poupe. Les CAP-BEP jetés aux orties, la course au diplôme peut commencer: «passe ton bac d'abord» se transforme en «sans le bac point de salut».

Avec 88,5% de taux de réussite au BAC, la cuvée 2016 a battu tous les records. Là encore les effets pervers de cette politique a des conséquences négatives. L'université est en crise incapable d'absorber le flux grandissant. Les diplômes universitaires ne sont plus un passeport pour l'emploi. Le passage à l'université est vu par les gouvernements comme un retardateur à l'entrée sur le marché du travail. Les jeunes qui sortent des facultés ne sont pas préparés au marché du travail et leur formation ne correspond pas au besoin de celui-ci. Au final, ils doivent souvent accepter des petits boulots avant de trouver une place fréquemment éloignée de leurs formations. Les entrées sur le marché du travail sont de plus en plus tardives. Dans le même temps les filières professionnelles, à l'image dévalorisée, souffrent pour trouver des profils adaptés.

Le système de formation souffre aussi de la multiplication des stages qui est à la base nécessaires. Les entreprises ont vite compris le profit qu'elles peuvent en tirer pour réduire leurs coûts de productions avec ce personnel bon marché.

### ***Les 35 heures***

La réduction du temps de travail est un phénomène progressif qui caractérise toutes les sociétés. Elle découle du progrès technique qui permet une augmentation de la productivité horaire.

En 1848, la durée légale du travail était de 48 heures en France, puis de 40 heures en 1936, 39 heures en 1982, et 35 heures en 2002. Mais déjà en 1982, un accord paritaire de la métallurgie prévoyait un passage à 33h36 pour les usines à feu continu. En 1996, une loi facultative sur l'aménagement du temps de travail, dite loi Robien, offrait une aide aux entreprises pour les inciter à utiliser cette formule (10 % de cotisations sociales en moins en contrepartie d'un

minimum de 10 % d'embauches supplémentaires). Environ 300 entreprises auraient profité de cette loi entre 1996 et 1998.

C'est le gouvernement Jospin qui réduit le temps de travail à 35h. La loi reposait sur le principe du partage du temps de travail pour faciliter l'embauche. Elle n'a pourtant pas atteint ses objectifs fixés à 700 000 embauches car les entreprises ont répondu par des gains de productivité plutôt que des recrutements. Les aides accordées aux entreprises ont alourdi les déficits. Elle a entraîné une pression supplémentaire sur les employés avec une augmentation des arrêts de travail. Elle a provoqué une fracture dans la société entre les entreprises et les salariés.

Sa mise œuvre a été extrêmement complexe avec la création du système de RTT. Les résultats de cette loi ont donné lieu à des rapports contradictoires. Il semble qu'elle ait créé 350 000 emplois. Cet effet ne fut que passager car la loi s'est appliquée pendant une période reprise économique et le chômage a repris sa progression.

### ***Les charges sur les entreprises et les ménages***

La consommation des ménages et les investissements des entreprises sont les moteurs de l'économie. Elles reposent sur la confiance.

La nation repose sur trois composantes : l'administration (état et collectivités), les entreprises et les ménages. Les déficits budgétaires de l'administration entraînent une augmentation des taxes et impôts sur les entreprises et les ménages.

Fiscalité accablante, entraves bureaucratiques, accumulations des normes, poids des cotisations sociales, forte taxation des bénéficiaires et des successions, instabilité réglementaires... sont quelques unes des causes à l'origine des déboires des entreprises françaises. Ces charges se répercutent sur les prix de ventes et pèsent sur les marges. Elles entravent la compétitivité du « made in France » sur le marché national et à l'exportation. Cela initie un cercle vicieux de sous-investissement.

Pour les ménages, les charges sont en constantes augmentations (loyers, impôts, énergie, biens de consommations, études des enfants...) mais le gel des salaires ne compense pas les hausses. Le résultat est une perte du pouvoir d'achat. Celui-ci pèse particulièrement sur les petits salaires et les faibles retraites. Les écarts sociaux entre les différentes catégories sociales se creusent de jours en jours.

### ***Conclusion***

Cet historique démontre la nécessité de remettre en équilibre l'ensemble du système français. Ce rééquilibrage devra se faire dans une durée de temps minimum mais suffisante pour permettre à chacun de s'exprimer. Sans une adhésion la plus large possible des citoyens rien ne sera possible.

Le projet de quinquennat que je propose autour d'une méthodologie systémique et implicite permettra d'atteindre les objectifs et de vaincre le chômage sur la durée.

**Jacques Marion**  
**Pau le 20 octobre 2016**